



N° C36047553

**PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE
D'UN VÉHICULE AUTOMOBILE**

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE

Visite technique périodique

DATE DU CONTRÔLE

16/03/2018

N° DU PROCÈS-VERBAL

18068713

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGRÈMENT : S072C110

RAISON SOCIALE : FRESNAY AUTO BILAN - EURL MAFATE

ADRESSE : 1 ROUTE DE ST GERMAIN
LA PROMENADE
72130 ST OUEN DE MIMBRE
Tél : 02 43 34 34 34 - Fax : 02 43 34 34 35**IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR**

NOM ET PRÉNOM : BACQUEL ANTHONY

N° D'AGRÈMENT : 061C1053

SIGNATURE :

INFORMATION SUR LA VISITE TECHNIQUE PÉRIODIQUE DÉFAVORABLE

PROCÈS-VERBAL N° : DATE :

N° D'AGRÈMENT DE L'INSTALLATION :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date d'immatriculation	Date de 1 ^{ère} mise en circulation
7908 WJ 72 (F)	18/04/2002	18/04/2002

Genre	Marque	Type
VASP	LAND ROVER	MLD6404C8286

N° dans la série du type	Énergie
SALLDVB881A620879	GO

Kilométrage inscrit au compteur	Désignation commerciale
082920	DEFENDER

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATIONNOM, PRÉNOM OU RAISON SOCIALE :
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DEADRESSE : 13 BLD SAINT MICHEL
72190 COULAINES**RÉSULTAT DU CONTRÔLE TECHNIQUE**

NATURE ET DATE DU PROCHAIN CONTRÔLE :

**VISITE TECHNIQUE PÉRIODIQUE AU PLUS TARD LE
16/03/2020.****DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS****Procès-verbal - Page 1 Sur 1**

Document(s) présenté(s) : Certificat d'immatriculation

Version du logiciel : C08.02

1 - Défaux à corriger avec contre-visite : 0 (zéro)**2 - Défaux à corriger sans contre-visite : 0 (zéro)****Ce procès-verbal contient 1 page****MESURES**

	AVANT		ARRIÈRE	
Forces verticales (daN)	976		915	
Frein de service				
Force (daN)	G : 315	D : 316	G : 186	D : 199
Déséquilibre (%)	1		7	
Force (daN)	G : 315	D : 316	G : 186	D : 199
Efficacité (%)	53			
Efficacité frein stationnement (%)	23			
Efficacité frein de secours (%)	---			
Suspension				
Déséquilibre (%)	11		2	
Ripage (m/km)	+1,3			
Feux de croisement (%)	G : -0,5	D : -1,1	0,8 m <= h <= 1,0 m	
Feux antibrouillard (%)	G : ---	D : ---	---	
Opacité des fumées (m-1)	C1 : 0,57		C2 : 0,57	